

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	23

Numéro Délibération	85/2025
Mise en ligne	14/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 6 novembre 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2025

Objet de la délibération

**Domaine et patrimoine - Réserve foncière - Acquisition parcelle cadastrée AA 93
- M. Alain DURAND**

L'an deux mille vingt-cinq et le douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés Mme Béangère VALLES pouvoir à M. Xavier COMBETTES / M. Jean IBANEZ pouvoir à M. Guy LAURET / M. Anthony PEROTTI pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Absents Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – M. Naïl AOURRÂA – Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur le Maire rapporte l'affaire ;

M. Alain DURAND, domicilié 4 Bis, Impasse les Flamants roses à Vendargues, s'est rapproché de la commune pour lui céder sa parcelle de terre, cadastrée section AA n° 93, lieu-dit « Lou Jardin d'Hiver », d'une contenance de 2.966 m², sise en zone Ap du PLUi.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'acquérir cette propriété, à proximité d'autres fonciers communaux, pour la protection et la mise en valeur du secteur Est « Plaine et coulée verte de la Cadoule », je vous propose :

- d'émettre un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée AA 9, propriété de M. Alain DURAND, d'une contenance de 2.966 m²,
- de fixer le prix de l'acquisition au prix de 3,00 € le m², soit 8.898,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence Monsieur le 1er Adjoint, à signer tous actes et documents utiles à la réalisation de cette acquisition,
- de mandater Me Magali RANCIERE, Notaire à Vendargues, pour établir l'acte authentique ainsi que tous documents nécessaires,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 21.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.